

Juge, mais aussi psy, confesseur et assistant social

La justice de paix se dégingle donc, au détriment de la vie des juges et de ses collaborateurs, bien sûr, mais aussi – surtout – au détriment des justiciables. On entre dans l'aire de l'« abattage », qui n'existait pas en justice de paix avant. Les juges finissent par avoir des difficultés à voir les histoires personnelles derrière les dossiers, faute de temps. Or que serait une justice de paix, une justice « de proximité », sans considération pour les « petites » histoires personnelles de ceux qui y ont recours, ou de ceux qui doivent venir s'y défendre ?

Un juge de paix, c'est à la fois un psy, un confesseur et un assistant social. Il met les mains dans le cambouis. Il aime la proximité avec ses concitoyens, cette humanité douloureuse. On le sollicite pour récupérer des factures impayées, pour résoudre des conflits de voisinage ou des contentieux locatifs, pour désigner un tuteur à un enfant orphelin, pour placer une personne âgée sous administration, pour ordonner la mise en observation d'un malade mental, et pour une multitude d'autres problématiques. Les entreprises de télécoms, les distributeurs de gaz et d'électricité et les hôpitaux sont des « clients » réguliers des juges de paix : ce sont eux qui vont condamner les « mauvais » payeurs - le plus souvent des personnes vulnérables sur le plan socioéconomique - à honorer leurs dettes. Mais derrière chaque facture impayée, le juge de paix doit entrevoir les fissures d'une vie, les failles d'un système. Il, ou elle, doit comprendre que ces justiciables endettés doivent, parfois, choisir entre recevoir des soins de santé indispensables ou s'acquitter de leur facture de gsm.

Derrière un contentieux locatif se cachent, toujours, des conditions de vie pénibles pour les locataires. Et, parfois, un logement insalubre et trop exigu pour la famille qu'il abrite, des infractions urbanistiques dans le chef d'un propriétaire peu scrupuleux, voire des pratiques de marchands de sommeil. Derrière des disputes de voisinage, il faut discerner le drame de la solitude, de la maladie mentale parfois, de l'individualisme sauvage souvent, de la faillite de la solidarité, de l'ultralibéralisme qui renvoie chacun à ses névroses (dans le meilleur des cas), ou qui nous rend fous. □

(1) *La Libre* du 20 mars 2019.

(2) *Le Soir* du 19 septembre 2002.

UNE JUSTICE DE PAIX NE VAUT RIEN, MAIS RIEN NE VAUT UNE JUSTICE DE PAIX

Par Fabienne Denoncin (juge de paix du canton de Châtelet)

Il faut assister à une audience de Fabienne Denoncin, ou l'accompagner dans l'une de ses visites (*lire en p.29*) pour comprendre ce que représente ce métier pour quelqu'un qui, comme elle, aime fondamentalement les gens. Elle aborde chacun avec une réelle empathie – peut-être même est-ce de la tendresse -, respect, patience, ouverture d'esprit. Le tout accompagné d'une solide dose d'humour. Elle a écrit, pour la revue *Justine*, de l'Association Syndicale des Magistrats, un article touchant sur son métier (1). Morceaux choisis.

Le juge de paix met du droit dans la vie

« Le juge de paix accompagne de grandes solitudes et entend d'immenses chagrins ; il condamne, il interdit, il expulse : il décrète l'incapacité civile, il équilibre les rapports de force, il débusque des marchands de sommeil et combat l'insalubrité des logements ; il ordonne la taille des haies et le débouchage des égouts, il protège les malades mentaux et les mineurs sous autorité parentale ou sous tutelle ; il calcule des loyers, des créances, des crédits ; il prend une main et la caresse ; il autorise l'arrêt d'une machine qui rattache artificiellement quelqu'un à la vie, après avoir réuni les médecins et une famille déchirée, dans un service de soins intensifs surchauffé...

Le juge de paix met du droit dans la vie des gens, s'immisce dans les fissures de leurs existences, dans les interstices de leur intimité, dans les tourments de leur histoire.

Dans certains cantons, la pauvreté s'est incrustée partout dans la maison, du frigo au compteur à budget en passant par le poêle au charbon, et dans la santé, l'éducation, la culture, la scolarité, le vivre ensemble... Elle colle, elle pue, elle fait peur. Elle abîme les corps, les esprits, les cœurs. Le juge de paix y exerce un travail essentiel. (...)

La loi modifiant diverses dispositions en vue de réformer les cantons judiciaires est arrivée le 25 décembre 2017, tout un symbole ! La nouvelle configuration cantonale entrera en vigueur à une date fixée par le Roi, d'ici le 1^{er} janvier 2020 au plus tard. Quand ? Comment ? *Wait and see*.

Alors, les juges de paix crient haro sur le changement ?

Point d'hostilité au changement par principe. (...)

Ce sont l'affaiblissement du pouvoir judiciaire et l'aggravation des conditions d'accès à la justice que ce changement précis engendre qui fâchent. Ce sont les valeurs faisant le socle de l'action d'un service public de qualité et d'un pouvoir judiciaire indépendant que blessent l'objectif et les effets de cette transformation, ainsi que la méthode employée pour y aboutir.

Une juridiction de proximité mégalocale

(...) Prétendant viser une proximité de qualité, le législateur éloigne les justiciables du juge de paix. Géographiquement, par l'élargissement ↗

⇒ de son territoire d'activité judiciaire, mais pas seulement. Sa disponibilité aux déplacements, en entretiens et le temps consacré à l'écoute seront inévitablement réduits ? La qualité risque de céder la place à la quantité.

(...)

Plus encore que la regretter, il faut combattre l'absence de réflexion et de vision humanistes, d'échanges collaboratifs, de projets autres que managériaux qui se nourrissent d'une austérité aveugle, pure et dure, laquelle ne rapporte rien à ceux qui la subissent le plus durement. La justice de proximité est sacrifiée sur l'autel de la sainte austérité qui paraît dispenser, rien qu'en la nommant, de fournir les critères objectifs de l'exécution de la réforme qu'elle prétend justifier.

Cette réforme marche à contresens des valeurs qui président à l'exercice de la fonction de juge de paix. (...)

Heureusement, il y a le 112

L'audience de conciliation du jour fait salle comble. (...) Une dame âgée de 69 ans se présente à l'audience, dans un état d'épuisement physique et psychologique avancé, mais avec l'immense espoir qu'un juge prendra le temps d'écouter son récit dense et complexe, et interdira enfin les agissements de ceux qui la harcèlent de nuit comme de jour, ses voisins, locataires sociaux comme elle.

« Vêtue de ma toge, plantée au milieu de cette scène tendue et affairée, j'ai senti toute la puissance de mon impuissance. »

Alors que je tentais l'exercice du grand rapprochement, dans ce lieu magique qu'est la justice de paix – que certaines personnes à bout de forces confondent parfois avec un défouloir ou un ring de boxe –, cette femme presque septuagénaire s'est subitement écroulée, après avoir subi les invectives de son adversaire, bien plus jeune qu'elle.

Je me suis immédiatement précipitée sur le téléphone et ai appelé le 112.

(...)

Vêtue de ma toge, plantée au milieu de cette scène tendue et affairée, j'ai senti toute la puissance de mon impuissance, la pauvreté de nos moyens, les limites de notre action, les ravages de la violence institutionnelle cumulés avec ceux de la pauvreté.



F. DENONCIN

Les photos en noir et blanc qui illustrent ce dossier sont celles que la juge de paix de Châtelet a prises des justiciables reçus en audience ou rencontrés pendant ses visites sur le terrain.

« A l'époque où j'ai réalisé ce reportage photographique, j'ai demandé à des personnes reçues en audience, ainsi que rencontrées dans leur lieu de vie, sur le terrain, si je pouvais les photographier. C'était une manière de les associer à ce témoignage photographique d'une justice de proximité. Il s'agit d'un autre regard et ce qui en ressort, ce sont des visages vibrants d'humanité, denses, beaux, dignes, qui touchent. Leur faire une place intangible dans la salle d'audience, c'est rappeler que la personne doit être au cœur des préoccupations de la justice. » (Fabienne Denoncin, juge de paix de Châtelet)

De la solidarité et du bon sens aussi. J'y ai vu l'humanité concentrée.

Me tenant auprès de cette femme inanimée sur le sol, qui, quelques instants plus tôt, m'expliquait son vécu et recherchait *au plus près de celui-ci* un remède judiciaire, j'ai pensé : « Pourvu qu'elle ne meure pas. Pas pour ça. Pas ici. »

Cette femme et la justice de paix se confondaient.

Au loin, des sirènes annonçaient l'arrivée imminente du 112. □

(1) *Justine* n°48, février 2018, pp. 16-19.